**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 35 (1947)

**Heft:** 731

**Artikel:** Votation fédérale du 10 mai 1947

Autor: Leuch, A.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-266206

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# MAI 1947 — GENEVE

# veme

FONDATRICE DU JOURNAL

RÉDACTION

THE WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Grang

ADMINISTRATION ET ANNONCES

MIN Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.

6 mois 3.50

ETRANGER 8.

Le numéro . 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

11 cent, le mm. Largeur de la colonne : 70 mm Réductions p. annonces répétée

On fait toujours volontiers ce qu'on gime : si vous aimiez le bien, vous le feriez.

A. VINET.

# Votation fédérale

du 18 mai 1947

Le citoyen suisse sera appelé à se pro-noncer sur le projet d'un nouveau texte de l'article 31 de notre Constitution fédérale. l'article 31 de notre Constitution fédérale. Le 18 mai, en effet, après le rejet massif de l'initiative des Indépendants, concernant le droit au travail, le 8 décembre dernier, le parti socialiste présente à son tour une ini-tiative qui poursuit des buts analogues.

tative qui poursuit des buts analogues.

Les premiers articles du projet sont des déclarations d'ordre général selon de programme du parti socialiste. Il disent: L'économie nationale est l'affaire du peuple attravail, de l'essor économique général et du beuple.

L'article 3 remet à l'Etat l'exécution de ges principes en termes varies et générales.

Latticle 5 remet à l'Etal l'execution de ces principes en termes vagues et généraux. Il stipule: La Confédération a le droit de prendre les mesures nécessaires à cet effet en intervenant dans la structure et l'organi-

Il stipule: La Confédération a le droit de prendre les mesures nécessaires à cet effet en intervenant dans la structure et l'organisation de l'économie nationale.

Les trois articles suivants formulent des revendications précises d'ordre social et professionnel: La situation matérielle des citoyens et de leur famille doit être garantie. Le travail doit être protégé dans toutes les branches de l'économie.

Enfin l'article 7, fondamental, remet à l'Etat la responsabilité de la mise en vigueur des principes, si divers, énumérés plus haut. Il déclare: En vue d'assurer l'application de ces principes et d'empécher les crises et le chômage, la Confédération édictera des dispositions, en particulter au sujet de la coopération de l'Etat et de l'économie.

Et l'article 8 termine en disant: Il sera fait appel à la collaboration des cantons et des organismes économiques.

Nous remarquons que le texte de l'initative ne cherche même pas à retenir un semblant de liberté de commerce et d'industrie. De toute façon, il ne nous est pas possible de suivre, dans ce domaine le programme socialiste. L'Etat n'est pas à même de diriger, ni de remplacer le développement propre de l'économie d'un pays, sinon dans une dictature. Il est impossible de garantir le droit au travail, de protéger le travail dans toutes ses branches sans supprimer la liberté du travailleur et sans renoncer aux derniers restes de la liberté de commerce et d'industrie. Et nous sommes persuadée que toute atteinte à l'initiative personnelle portera tôt ou tard un préjudice grave à la capacité économique de notre pays; les plus beaux préceptes de la Constitution deviendront lettre morte si la production nationale manque de cet élan et de cette force créatrice que lui assurent seuls le plein développement de l'initiative individuelle du travailleur et la liberté du travailleur et la liberté du pays, et l'intérêt même du travailleur à lourque vue nous

Initiative individuelle du travailleur et la liberté du travail.

C'est pourquoi l'intérêt du pays, et l'intérêt même du travailleur à longue vue, nous obligent à repousser cette nouvelle forme d'étatisation de l'économie suisse.

A. Leuch.



# Bon Secours · Genève ÉCOLE D'INFIRMIÈRES

reconnue par la Croix-Rouge Suisse et patronnée par la Faculté de Médecine de l'Université.

Nouveau programme

Section de Puériculture et d'Hygiène maternelle enseignements et conditiens : DIRECTION, 15, av. Dumas

### JOURNÉE. LA BONNE VOLONTÉ DE

Voici revenir le 18 mai, la Journée de la Voici revenir le 18 mai, la Journée de la Bonne Volonté, instaurée par les enfants du Pays de Galles. A cette occasion, et pour inciter le plus grand nombre possible de lectures et de lectrices à commander le petit journal annuel édité par l'Union Mondiale des Femmes pour la concorde internationale, nous avons jugé intéressant de publier ici quelques fragments d'une causerie donnée à Radio-Bruxelles, le 27 février dernier, par MIle Nobs, rédactrice depuis la fondation, de ce petit journal d'éducation pagifique. de ce petit journal d'éducation pacifique.

Il y a deux associations féminines installées en Suisse qui se consacrent à la paix et aux efforts pour la paix : l'Union mondiale de la Femme pour la Concorde internationale et la Ligue des Femmes pour la Paix et la

Liberté.
L'Union Mondiale est la première asso-ciation féminine qui se soit consacrée à la paix, elle a été fondée à Genève, le 9 février 1915 par Clara d'Arcis, une Américaine devenue suisse par son mariage. C'était une femme brillamment douée, aidée d'une tren-taine de collaboratrices de nationalités di-

verses.

La Lique internationale des Femmes est née à peine quelques mois plus tard, à La Haye, à l'instigation d'un groupe féministe. Jane Adams, la grande pionnière américaine du travail social, fut sa première présidente. Les deux institutions ont leur siège central à Genève. Leur idéal, leurs buts sont semblables, mais leur organisation, leur programme diffèrent.

gramme diffèrent.
L'Union Mondiale met avant tout l'accent sur l'éducation et sur l'effort individuel. Tandis que la Ligue insiste davantage sur l'action politique et les interventions offi-

La Ligue est organisée comme la plupart des associations internationales, en groupe-ments locaux et nationaux. Tandis que l'U-nion Mondiale souligne qu'elle est un « mou-

et non pas une « organisation ». vement » vement » et non pas une « organisation.».
L'Union invite les femmes de tous les pays
à créer une nouvelle mentalité et leur demande de s'unir, par dessus les frontières,
directement auprès de son centre général, à
Genève. Les fondatrices craignaient que, sous
la pression des évènements, les groupements
nationaux risquent de ne devenir que des reflets de leur politique nationale et ne soient
en fin de compte, que peu utiles à l'esprit de
concorde internationale. Les faits leur ont
donné raison. Néanmoins, pour répondre à donné raison. Néanmoins, pour répondre à la demande des membres eux-mêmes et pour favoriser certains efforts communs, l'Union a accepté la formation de groupes en cer-

L'Union s'efforce d'atteindre ceux qui ne fréquentent ni réunions, ni conférences, et cherche à obtenir, dans ce but, que ses membres exercent une influence dans leur propre bres exercent une influence dans leur propre milieu : famille, école, atelier, etc. L'in-fluence personnelle n'est pas un facteur à sous-estimer ; il y aurait à ce sujet beaucoup de chose à raconter... Un point important du programme de l'Union Mondiale est qu'elle cherche davantage encore à intéresser les asso-cittes est in l'est trace le marie à lour approcherche davantage encore a interesser les asso-ciations qui n'ont pas la paix à leur pro-gramme et à les faire agir, qu'à rallier des membres et à parler en son seul nom. Elle leur adresse des documents variés, question-naires, appels, statistiques suscitant la ré-flexion, les invite à discuter et à l'occasion, de témoigner de leurs sentiments et de leurs opinions par des démonstrations communes : Semaine, Journées de la Paix, pétitions, etc.

Pendant 32 ans, l'Union Mondiale n'a cessé de répandre, selon ses moyens et les besoins du moment, des appels, des documents divers, des illustrations, des films, etc. Elle a organisé de multiples conférences qui, notamment pendant la guerre, ont été très suivies.

Durant toute la guerre, l'Union Mondiale a centralisé plusieurs actions de secours ur-gentes, mais elle n'a jamais cessé, pour au-

nt, son travail éducatif pour la paix. Elle fait paraître sans interruption son petit urnal du 18 mai : *La Jeunesse et la Paix du* tant, journal du 18 mai : La Jeunesse et ta rata tu Monde, autrefois très répandu dans les écoles d'une douzaine de pays et qui connaît un succés croissant.

Monde, auttrefois très répandu dans les écoles d'une douzaine de pays et qui connaît un succés croissant.

La Ligue pour la paix et la liberté et l'Union Mondiale de la Femme font toutes deux parties d'un grand « Comité de laison» qui unit les associations féminines internationales les plus connues (C. I. F. U. C. J. F. F. U. etc.) representant ainsi des millions de femmes. Soit indirectement, soit par leur canal, elles consultent sur de nombreux sujets des femmes du monde entier et s'efforcent ensuite de faire valoir leur opinion auprès des instances officielles (autrefois auprès de la S. D. N. et de la Conférence du Désarmement) actuellement, surtout auprès de l'O. N. U. ceci représente tout un programme d'étude et d'action. La Ligue pour la paix et la liberté est dans ce domaine, remarquablement active et capable. Avec les droits conférés aux femmes dans tous les pays (sauf en Suisse!) elles sont appelées à exercer une influence toujours plus grande. Elles en feront usage pour la paix. Elles devront, pour cela aussi, faire leur apprentissage. Car, pour la paix comme pour la justice, la sentimentalité ne suffit pas, il est indispensable de comprendre clairement un certain nombre de principes essentiels.

Il est naturel que la lassitude et les terribles soucis qui pèsent sur le monde aient des répercussions directes sur la vie des associations féminines qui luttent pour la paix. Malgré la fidélité et la vaillance de leurs membres pour mener efficacement la lutte contre la peur, l'ignorance et l'avidité, ces causes profondes de la guerre, toutes deux ont besoin d'apports nouveaux. Il m'est difficile, je l'avoue, de comprendre comment une seule mère peut cester à l'écart des mouvements en faveur de la paix. Certes, ces institutions ne peuvent accomplir des miracles, cependant, elles remuent sur le plan spirituel, le terrain, s'efforcent de semer de bonnes graines, saines et vigoureuses, en vue d'une bonne moisson.

Reprenant le mot de Péguy, une Belge fort distinguée et fort aimée en Suisse, la baronne Boël, pré

distinguee et fort année en suisse, la paronne Boël, présidente du Conseil international des Femmes, écrivait récemment: « La Foi que j'aime le mieux, dit Dieu, c'est l'Espérance.

Marguerite Nobs.

Au risque de paraître pédante, nous ne pouvons nous empêcher d'attirer l'attention des lecteurs qui ont bien voulu nous suivre, sur ce point: un fil continu relie l'article sur le Préambule de la Charte des Nations Unies, l'article sur le livre d'Emery Reves,

# LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du doudénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

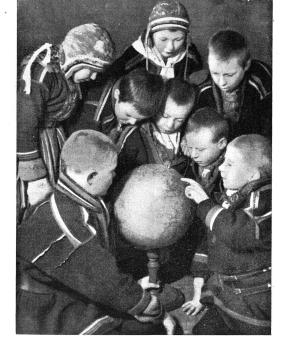
Cures de repos

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

# RENTES VIAGÈRES

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

**GENÈVE** 



Cliche Mouvement Péministe

Si tous les enfants du monde...